

## COMMUNIQUE

mardi 15 décembre 2020

### **Voyages par avion à compter de ce mardi 15 décembre : nouveautés, tests obligatoires et navette vers le centre-ville de Lille.**

Avec la levée des restrictions de circulation de région à région depuis ce mardi 15 décembre, de nombreux voyageurs planifient un déplacement par avion dès le prochain week-end et pour les fêtes de fin d'année. L'occasion de rappeler les dernières informations à jour pour voyager en toute sérénité.

#### **Couvre-feu à compter de ce mardi soir 20h00 : quelles incidences pour les voyageurs ?**

S'il est désormais possible de voyager de région à région, les voyageurs doivent se conformer au couvre-feu instauré entre 20h00 et 6h00. Dans cette plage horaire, les voyages sont interdits sauf pour raisons impérieuses (*précisions sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>*).

Néanmoins, pour les passagers dont le voyage en transit débute ou s'achève durant la période de couvre-feu pour pouvoir prendre l'avion durant la plage horaire autorisée, le billet d'avion tient lieu d'attestation lors des contrôles (cas de figure d'un préacheminement ou post-acheminement vers ou depuis l'aéroport avant 6h00 ou après 20h00).

#### **Vols vers la Corse : un test (PCR ou antigénique) désormais requis à partir du 19 décembre.**

A compter du 19 décembre prochain, tous les voyageurs à destination de la Corse devront avoir réalisé un test RT-PCR ou antigénique 72h avant leur départ. Les passagers devront présenter une déclaration sur l'honneur à la compagnie de transport confirmant avoir rempli l'obligation de test ou le résultat du test. Dans ce document, le passager devra aussi certifier, comme la réglementation l'exige déjà, ne pas présenter de symptôme d'infection au covid-19, ne pas être un cas confirmé de covid-19, et ne pas avoir connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé dans les quatorze jours précédant le voyage.

L'obligation d'avoir réalisé un test RT-PCR ou antigénique au maximum 72h avant le départ s'applique à tous les voyageurs effectuant un trajet du continent vers la Corse du 19 décembre 2020 au 8 janvier 2021 inclus. Cette déclaration sur l'honneur sera exigée lors de l'embarquement par la compagnie de transport. Pour mémoire, aucun test PCR n'est exigé pour un voyage en France métropolitaine (hors Corse donc).

#### **Navette aéroport : reprise du service Lille Centre gares <> Aéroport**

A compter du mercredi 16 décembre 5h00, le service de Navette directe entre le centre-ville de Lille (quartier des gares) et l'aéroport reprend selon son rythme habituel. Plus d'infos sur [www.lille.aeroport.fr/navette](http://www.lille.aeroport.fr/navette)

#### **Ré-ouverture des commerces et du bar/point de restauration**

Le bar Jardin Pamplemousse situé dans le hall public a rouvert, proposant une offre de boissons et de restauration à emporter. De son côté, la boutique duty-free proposera à nouveau ses produits cosmétiques/parfumerie/alcools\* à compter du vendredi 18 décembre ; une aide appréciée pour les cadeaux de dernière minute !

\* l'abus d'alcool est dangereux pour la santé ; à consommer avec modération

#### **Contact Presse Aéroport de Lille :**

Edouard AULANIER / +33 (0)6.22.69.77.39  
eaulanier@lille.aeroport.fr

## Où partir depuis l'aéroport de Lille pour les vacances et fêtes de Noël en famille ?

A compter du 15 décembre, avec l'assouplissement attendu des mesures de confinement, il devrait être à nouveau possible de voyager de région à région. C'est pourquoi, pour la période des fêtes de fin d'année, les compagnies aériennes reprogramment de nombreux vols, essentiellement vers les grandes régions françaises, avec pour certaines, l'ouverture de nouvelles routes aériennes dans leur réseau :

- Chez Air France : vols vers Bordeaux, Lyon , Marseille, Nice, Toulouse
- Chez easyJet : vols vers Bordeaux, Nantes, Nice, Toulouse, Genève
- Chez Ryanair : vols Bordeaux et Marseille
- Chez transavia : vols vers Montpellier\* et Nantes\* [\*NOUVEAU]
- Chez Volotea : vols vers Ajaccio, Bastia, Montpellier, Perpignan\*, Nantes\*, Toulouse\* [\*NOUVEAU]
- Chez Nouvelair : vols vers Djerba

Avec la levée des restrictions de circulation sur le territoire métropolitain, il sera donc possible de partir vers les grandes régions françaises :

- Ajaccio : vols proposés par Volotea
- Bastia : vols proposés par Volotea
- Bordeaux : vols proposés par Air France, easyJet, Ryanair
- Lyon : vols proposés par Air France
- Marseille : vols proposés par Air France et Ryanair
- Montpellier : vols proposés par Volotea et transavia
- Nantes : vols proposés par easyJet, Volotea et transavia
- Nice : vols proposés par Air France et easyJet
- Perpignan : vols proposés par Volotea
- Toulouse : vols proposés par Air France, easyJet et Volotea

Et vers l'étranger, des vols sont à nouveau disponibles vers :

- Genève : vols proposés par easyJet
- Djerba : vols proposés par Nouvelair

La fréquence des vols est pour certaines destinations, quotidienne, et pour d'autres pluri-hebdomadaire. Certaines destinations étant proposées par deux, voire trois compagnies différentes, il est possible aux voyageurs de profiter des vols d'une compagnie à l'aller et d'une autre au retour. En fonction de la demande enregistrée au cours des prochains jours, les compagnies pourraient être amenées à ajouter de nouvelles fréquences.

Horaires et jours de vols, tarifs et réservations via [www.lille.aeroport.fr/destinations/](http://www.lille.aeroport.fr/destinations/)